



Section Syndicale CGT MERCURE TOUR EIFFEL 10/02/2015

LUVETTE réintégrée, ACCOR Condamné !

L'US CGT Commerce et Services de Paris s'est toujours opposée à l'externalisation et à la sous-traitance des métiers exercés dans l'hôtellerie. Le groupe ACCOR est le premier à avoir généralisé cette pratique pour diviser les salariés et à ne pas leur appliquer des droits identiques. Aujourd'hui, l'ensemble des métiers ont été dévalorisés et les salaires, même dans les hôtels les plus prestigieux, sont au plus bas.

Il est inacceptable de payer des femmes de chambre à la tâche, de les faire travailler dans des conditions lamentables, de leur imposer des salaires et horaires variables, de les payer en fonction d'un nombre de chambres effectuées, de leur imposer un temps partiel bien inférieur au volume de travail réel.

Il est scandaleux d'abuser de la clause de mobilité pour déplacer tout salarié qui oserait faire valoir ses droits à un salaire décent et des conditions de vie et de travail acceptables. Il est aussi condamnable de licencier celles et ceux qui tentent de se présenter aux élections professionnelles pour défendre les intérêts de tous et revendiquer un droit identique.

La décision de justice concernant LUVETTE, femme de chambre au MERCURE TOUR EIFFEL, confirme que ces pratiques sont illégales et condamnables.

La condamnation du MERCURE TOUR EIFFEL avec celle de l'entreprise sous-traitante confirme bien que ces conditions inhumaines et contraires au droit sont dictées par le groupe ACCOR et exécutées par les entreprises de nettoyage. Pour nous, comme pour la justice il s'agit bien d'un délit de Marchandage.

Il n'est pas normal que des salariés travaillant dans le même hôtel ne puissent pas faire valoir les mêmes droits, ne puissent pas se référer à la même convention collective et ne puissent pas bénéficier des mêmes accords d'entreprise. La sous-traitance, c'est le moyen inventé par les employeurs pour empêcher toute communauté d'intérêt et de travail dans une même entreprise. C'est la raison pour laquelle nous la combattons toujours !

Jeudi 19 février à midi. Rendez-vous 20 rue Jean REY (Métro Bir-Akheim ou Champs de Mars)

Devant le MERCURE Tour Eiffel pour la réintégration immédiate de LUVETTE

De manière générale, pour la revalorisation de notre travail, mais aussi pour la qualité des prestations que nous devons à nos clients, nous devons exiger la ré internalisation des services d'étages dans tous les hôtels. L'US CGT COMMERCE ET SERVICES DE PARIS mettra tout en œuvre pour éviter que d'autres services tels : la sécurité, la réservation, la réception, la restauration restent bien intégrés dans ce qui constitue le cœur des métiers de l'hôtellerie.

